Image not found or type unknown

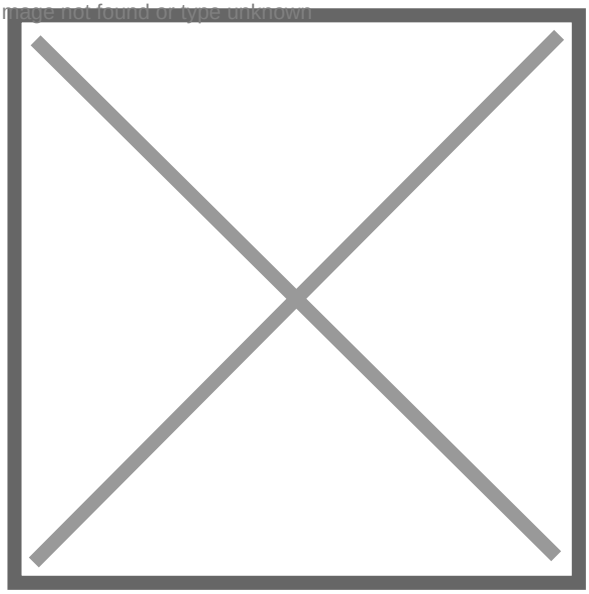

Responsable d'un délit de fuite ou pas ?

Par **Boubou17**, le **12/12/2016** à **15:28**

Bonjour,

J'ai une question sur le droit routier et notamment due à une histoire qui m'est arrivée:

Je sortais de mon stationnement dans une rue à double sens. Les voitures dans les 2 sens s'arrêtent pour me laisser sortir. Sortie de mon stationnement, je vois que la voiture face à moi se fait percuter par celle de derrière (je précise que cette voiture s'est arrêtée tranquillement pour me laisser passer sans piler et me laissa,t sortir sans encombres).
Ma question est la suivante :
Sur le coup, je me suis dit que je n'étais pas responsable de cet accrochage car le conducteur de derrière aurait dû ralentir voyant la voiture de devant arrêtée ou garder des distances de sécurité suffisantes.
A aucun moment, ma voiture n'en a percuté une autre. Je suis donc partie, ne me jugeant pas impliquée dans cet accrochage et en constatant qu'il n'y avait rien de méchant ou personne de blessé.
Hors en y repensant, je me suis posée ces questions : pourrait-on quand même juger dans ces conditions que ma responsabilité est engagée ? Peut-on m'accuser d'un délit de fuite ? (je ne me sentais absolument pas responsable donc pour moi je n'ai pas cherché à fuir) ai-je fait – d'après-vous - une erreur d'appréciation ?
Je vous avoue que cette histoire me perturbe un peu, d'autant plus que je ne me serais jamais soustrait à mes responsabilités si j'avais eu un accident.

Qu'en pensez-vous ? Que dit la loi dans ce type de situation ?

Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **12/12/2016** à **16:02**

bonjour

Je ne vois pas en quoi on pourrait vous reprocher un délit de fuite

Les conducteurs ont fait preuve de courtoisie pour vous laisser manoeuvrer.

le responsable est bien celui qui a embouti le véhicule arrêté. Vous auriez peut-être pu laisser votre carte, par politesse, pour témoigner éventuellement.

Par **Boubou17**, le **12/12/2016** à **17:02**

Merci beaucoup pour votre retour rapide. Cela me rassure et me conforte dans mon appréciation.
Ce qui me chagrine dans cette situation est le cas suivant: imaginons que le conducteur qui a percuté la voiture de devant cherche à se dédouaner, en invoquant le fait - par exemple - que la voiture devant lui aurait marqué l'arrêt brusquement pour me laisser sortir. Il pourrait très bien dire que c'est de ma faute et m'accuser d' un délit de fuite ? Ou je vais très loin ?
C'est en cela que je regrette de ne pas m'être arrêtée, surtout que j'aurais eu des preuves d'autres automobilistes autour car ma voiture n'a percuté personne.
Dernière question: quand une voiture sort d'un stationnement et percute une autre voiture, elle est responsable à 100 %. Dans mon cas, on est bien d'accord, que le fait que je sorte de mon stationnement (après qu'on m'y est invité), et qu'une autre voiture percute celle qui me laisse passer, ne me rendra jamais responsable de l'incident ?

Encore merci pour tout.

Par **Lag0**, le **12/12/2016** à **18:24**

Bonjour,
Vous n'avez aucune responsabilité dans cet accident ! L'automobiliste qui a percuté le véhicule arrêté est 100% responsable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés